

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 1^{er} décembre 2015 à 20h00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : monsieur Yves Croteau.

Les conseillers, messieurs : Claude Larocque;
Guy Lapointe;
Richard Sabourin;
Robert Leclerc.

Les conseillères, mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20h00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

360-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Demande de la Société de généalogie de Québec - Armoiries de la Municipalité d'Upton;
- 10.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour une étude géotechnique - Projet de reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;
- 10.3 Décompte progressif numéro 3 – Raccordement du puits numéro 3;
- 10.4 Modification à la résolution numéro 323-11-2015 intitulée « Fermeture du bureau municipal pour la période de Noël ».

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2015

361-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 3 novembre 2015.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

362-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer du mois de novembre 2015 au montant de 93 176,79 \$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de novembre 2015 pour une somme de 34 368,93 \$.

3.2 Dépôt du profil financier 2015 de la Municipalité

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le profil financier 2015 de la Municipalité réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le Conseil prend acte.

4. ADMINISTRATION

4.1 Modification de la résolution numéro 017-01-2013 intitulée « Journée de maladie pour les employés municipaux »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 017-01-2013 adoptée par le Conseil municipal à la séance régulière du 15 janvier 2013 relativement aux journées de maladies des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution afin de préciser l'usage des journées de maladie;

363-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'ajouter l'alinéa suivant à la résolution :

« QUE les journées de maladie peuvent également être utilisées pour les rendez-vous chez le médecin ou d'autres professionnels liés à la santé ».

4.2 Adhésion annuelle à Québec Municipal – Service internet 2016

CONSIDÉRANT QUE le site web Québec Municipal est un outil mis à la disposition de la communauté municipale et que le MAMOT souhaite l'appui financier des partenaires municipaux puisque les municipalités et leurs partenaires en sont les principaux utilisateurs et bénéficiaires;

364-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de renouveler l'adhésion de la Municipalité d'Upton à Québec Municipal, pour l'année 2016 et d'autoriser le paiement d'un montant de 321,93 \$, taxes incluses.

4.3 Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2016

365-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé le rapport présenté par madame Cynthia Bossé, directrice générale, concernant les conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2016.

4.4 Mosaïque des élus de la Municipalité

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin d'obtenir d'autres soumissions, la soumission reçue étant trop dispendieuse.

4.5 Autorisation pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien avec la compagnie PG Solutions inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise le logiciel de gestion des ressources financière de la compagnie PG Solutions inc.;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel nécessite, au cours de l'année, des mises à jour, du soutien technique et autres services;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de soutien des applications prend fin le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat, et ce, pour une durée d'un an pour un montant de 7 249,19 \$, taxes incluses;

366-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser le renouvellement du contrat avec la compagnie PG Solutions inc. pour le soutien au logiciel et d'autoriser le paiement de la facture CESA17882.

4.6 Adoption du budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton

367-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit acceptée la révision budgétaire 2015 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton. La contribution municipale est de 4 718,00 \$.

4.7 Troisième et dernier versement pour la bibliothèque municipale

368-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit payé à la bibliothèque municipale le troisième et dernier versement de la quote-part pour l'année 2015 au montant de 2 000,00 \$.

4.8 Établissement du calendrier 2016 des assemblées

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

369-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 20h00 :

12 janvier 2016	5 juillet 2016
2 février 2016	6 septembre 2016
1 ^{er} mars 2016	4 octobre 2016
5 avril 2016	1 ^{er} novembre 2016
3 mai 2016	6 décembre 2016
7 juin 2016	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

4.9 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement adoptant le budget et décrétant les taux de taxes pour l'année 2016

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin de soumettre lors de la session extraordinaire qui aura lieu le mardi 15 décembre à 19h00, un règlement afin d'adopter les taux de taxes foncières générales et spéciales, de tarification, des compensations ainsi que le budget pour l'année financière 2016.

4.10 Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du Conseil municipal d'Upton

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le registre public des déclarations faites par les membres du Conseil municipal d'Upton, et ce, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1).

4.11 Octroi d'un contrat d'entretien ménager pour la période des Fêtes 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité loue le centre communautaire pendant le temps des fêtes et que l'entretien ménager doit être effectué après chaque location de salle pendant cette période;

370-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'octroyer le contrat d'entretien à l'entreprise « Entretien M.G.L. » au taux horaire de 25,00 \$ pour la période des Fêtes 2015-2016.

4.12 Acquisition du logiciel « Unité d'évaluation en ligne » de PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise les logiciels de PG Solutions pour la gestion comptable, la paie et la taxation;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du logiciel « Unité d'évaluation en ligne » permettra à la Municipalité de donner accès, en tout temps, au rôle d'évaluation aux citoyens et aux professionnels comme les notaires, agents d'immeuble, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le service en ligne offert aux professionnels sera imputable à ces derniers et qu'une partie de ces revenus sera versée à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du logiciel « Unité d'évaluation en ligne » permettra à nos employés de diriger les demandes à notre site web plutôt que de répondre à ces demandes;

371-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit faite l'acquisition du logiciel "Unité d'évaluation en ligne" de la compagnie PG Solutions au coût de 1 350,00 \$, avant les taxes;

QUE les frais d'entretien et de soutien annuels au montant de 1 275,00 \$, avant les taxes, soient acceptés;

QUE la directrice générale, madame Cynthia Bossé, soit mandatée à signer l'offre de service.

4.13 Gestion sécuritaire de l'amiante (CSST) – Adjudication du mandat

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 324-11-2015 intitulée « Inspection des bâtiments municipaux – Gestion de l'amiante (CSST) » mandatant madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, à demander des offres de services pour effectuer les inspections et la production des rapports nécessaires afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de la firme « Les services exp inc. » incluant le registre des bâtiments à propos du flochage et du calorifuge et les analyses des échantillons pour au montant de 1 950,00 \$, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de la firme « Les Laboratoires de la Montérégie inc. » comprenant seulement la visite des bâtiments par un technicien sans échantillonnage ni rapport au montant de 450,00 \$ sans les taxes applicables;

372-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de mandater la firme « Les services exp inc. » pour procéder à l'inspection des bâtiments municipaux au montant de 1 950,00 \$, excluant les taxes applicables, et d'ainsi identifier la présence d'amiante dans les flocages et les calorifuges dans le but de se conformer à la nouvelle réglementation relative à la gestion sécuritaire de l'amiante.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Table de concertation avec d'autres services de sécurité incendie

CONSIDÉRANT LA lettre reçue de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot invitant le Service de sécurité incendie de la Municipalité pour créer une table d'échange sur l'orientation du service;

CONSIDÉRANT QUE ce moment d'échange servira à connaître l'opinion à court, moyen et long terme des services incendie et d'échanger sur les préoccupations et les problèmes rencontrés par plusieurs services;

373-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de confirmer l'intérêt de la Municipalité à participer à une rencontre en 2016.

5.2 Embauche de monsieur Kim Vincelette à titre de pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yves Ricard, recommande l'embauche de monsieur Kim Vincelette à titre de pompier à temps partiel;

374-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit embauché monsieur Kim Vincelette à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2015

375-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois de décembre 2015, un budget de 2500,00 \$, plus les taxes, pour les travaux à exécuter.

6.2 Adoption du règlement numéro 2015-271 modifiant le règlement 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité et abrogeant le règlement 298-94 de l'ancienne municipalité de la paroisse Saint-Éphrem d'Upton

ATTENDU LE règlement 2003-117 intitulé « Règlement légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité et abrogeant le règlement 298-94 de l'ancienne municipalité de la paroisse Saint-Éphrem d'Upton » adopté le 4 juillet 2003;

ATTENDU QU'il est du devoir de la Municipalité d'exercer un contrôle des travaux qui s'effectuent dans l'emprise des rues et chemins;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des précisions concernant les ponceaux d'entrée et la fermeture de fossé;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du conseil le 3 novembre 2015;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

376-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

6.3 Mandat à un arpenteur-géomètre pour des travaux d'arpentage et de bornage

CONSIDÉRANT LES problèmes existants à l'intersection de la rue des Plaines et de la rue des Épinettes;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer la situation, il est nécessaire de connaître la largeur et l'emplacement exact de l'emprise de la rue des Plaines, et ce, avec précisions;

377-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, à mandater un arpenteur géomètre afin de déterminer l'assiette de la rue des Plaines.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Adoption du Règlement numéro 2015-270 décrétant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts

ATTENDU QUE depuis quelques années, la Municipalité d'Upton fait une mise à jour de sa réglementation municipale;

ATTENTE QU'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions concernant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts en un seul règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement concernant les raccordements aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts qui concordera avec les normes gouvernementales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 1^{er} septembre 2015;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

378-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement 2015-270 soit et est adopté tel que rédigé.

7.2 Dépôt des procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose les procès-verbaux du 30 septembre 2015 et du 28 octobre 2015 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Tous les membres du conseil prennent connaissance desdits procès-verbaux.

7.3 Demande d'appui financier du Comité de la Rivière Noire

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier du Comité de la Rivière Noire (CRN) relativement aux projets de dons d'arbustes et du grand nettoyage des berges;

CONSIDÉRANT QUE le budget demandé par le Comité de la Rivière Noire, pour couvrir certains frais non admissibles à une aide financière, est d'une somme de 250,00 \$;

379-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE soit accepté le budget demandé par le Comité de la Rivière Noire pour la réalisation de ses deux projets, et ce, pour une somme de 250,00 \$;

QUE soit demandé au CRN de produire un communiqué aux fins de publication dans le journal municipal.

7.4 Demande d'annulation de frais de vidange de fosse septique supplémentaire

CONSIDÉRANT LA propriété de monsieur Gilles Raymond sise au 1220, rue des Plaines;

CONSIDÉRANT LA demande du propriétaire du 1220, rue des Plaines pour l'annulation de la facture pour la vidange de sa fosse septique;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable a demandé à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains une vidange supplémentaire au calendrier régulier;

CONSIDÉRANT QUE selon le calendrier régulier la prochaine vidange de la fosse septique de monsieur Raymond est due en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a reçu une lettre le 4 novembre 2013, en mains propres, l'avisant que la prochaine vidange de sa fosse septique sera en 2016 et que s'il souhaitait avoir une vidange supplémentaire, il devrait défrayer les coûts;

380-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de refuser la demande d'annulation de la facture pour la vidange de la fosse septique du 1220, rue des Plaines.

7.5 Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE le contrat de fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable vient à échéance le 31 décembre 2015 et que conformément à la loi, la Municipalité ne peut renouveler le contrat pour un mandat supplémentaire de douze mois;

CONSIDÉRANT L'appel d'offres sur invitation numéro 2015-007 visant la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'appel d'offres est prévue le 14 décembre et que l'attribution du contrat par le Conseil municipal sera le 15 décembre prochain;

381-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'entériner la décision de madame Cynthia Bossé, directrice générale, à préparer un appel d'offres et inviter des firmes à soumissionner.

7.6 Appel d'offres des services professionnels pour le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration et le renversement de la station de pompage Bruneau

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'appel d'offres des services professionnels pour le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration et le renversement de la station de pompage Bruneau;

382-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les services professionnels pour le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration et le renversement de la station de pompage Bruneau comprenant notamment:

- Une étude globale reprenant les données du projet, validant les orientations émises au projet à ce jour et analysant la possibilité de renverser la station de pompage Bruneau afin d'acheminer les eaux usées de celle-ci vers la nouvelle conduite de refoulement;
- La conception du projet, plan et devis;
- La surveillance des travaux;
- La demande des autorisations requises.

7.7 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT LES différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose aux municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 11 décembre 2015 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT L'intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT LES articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*;

383-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE la Municipalité procède à l'achat des bacs suivants :

BAC VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES) 360 LITRES	BAC AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES) 240 LITRES	BAC GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES) 360 LITRES
15	10	10

QUE la Municipalité délègue à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

QUE la Municipalité conclue avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : garage municipal situé au 720, rue Brasseur à Upton;

QUE la Municipalité autorise le maire, monsieur Yves Croteau, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Demande d'utilisation d'un local municipal de l'organisme « Maison de la famille valoise inc. »

CONSIDÉRANT LA demande de gratuité de l'organisme « Maison de la famille valoise inc. » pour utiliser le chalet des loisirs pour ses ateliers de stimulation langagière ainsi que pour ses ateliers parents engagés, famille choyée pour une durée de trois heures tous les jeudis et vendredis avant-midi;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers ont pour but d'informer les familles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du local serait d'une durée indéterminée et à partir du mois de décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le chalet des loisirs est libre tous les jeudis et vendredis avant-midi;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de la «Maison de la famille valoise inc. » est une personne morale sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la MRC d'Acton et souhaitant aider les familles uptonaises;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

384-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser le prêt du chalet des loisirs, et ce, gratuitement pour la tenue des ateliers de la « Maison de la famille valoise inc. ».

8.2 Renouvellement de l'accréditation au Programme de travaux compensatoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son accréditation au Programme des travaux compensatoires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre aux citoyens l'opportunité de s'acquitter d'une amende en exécutant des travaux compensatoires;

385-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de refuser le renouvellement de l'accréditation au Programme de travaux compensatoire.

8.3 Commandite du Gala des Agristars de la Fédération de l'UPA de la Montérégie

CONSIDÉRANT LA demande de commandite de la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour le Gala des Agristars 2016;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

386-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le Conseil municipal en prend bonne note.

8.4 Appui financier à la Fondation Honoré-Mercier

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière de la Fondation Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme qui a pour mission de soutenir l'hôpital dans sa volonté d'offrir à la population des services de qualité et de demeurer compétitif au regard du recrutement de nouvelles ressources médicales et professionnelles;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

387-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de faire un don à la fondation Honoré-Mercier, et ce, au montant de 50,00 \$.

8.5 Demande d'aide financière du Musée St-Éphrem

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue le 16 juin 2015 du Musée St-Éphrem au montant de 1 250,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE cet argent servira à couvrir certains frais d'assurance des biens, défrayer les coûts de protection par un système d'alarme et les dépenses publicitaires;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière au Musée St-Éphrem a été prévue au budget 2016;

388-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de verser un montant de 1 000,00 \$ en janvier 2016 pour l'exercice financier 2016.

8.6 Allocation d'heure pour le support au Service des loisirs à madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste

389-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'attribuer une banque d'heures, d'un maximum de 40 heures pour l'année 2016, à madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste, pour le support au Service des loisirs.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2015

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.2 Premier projet de règlement numéro 2015-273 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir la hauteur maximale des bâtiments accessoires isolés

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de revoir la hauteur maximale des bâtiments accessoires isolés, la faisant passer de 5,5 mètres à 6,8 mètres;

ATTENDU QUE les dispositions contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme
(Réf. : Résolution numéro CCU-2015-426);

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

390-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 12 janvier 2016 à 19h50 à la salle des réunions du Conseil municipal.

9.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de revoir la hauteur maximale des bâtiments accessoires isolés

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présentée une modification au règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir la hauteur maximale des bâtiments accessoires isolés.

10. DIVERS

10.1 Demande de la Société de généalogie de Québec - Armoiries de la Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT LA lettre reçue de madame Hélène Lachance, membre du Comité héraldique de la Société de généalogie de Québec, afin d'obtenir l'accord de la Municipalité d'Upton pour permettre à la Société de généalogie de Québec d'inscrire les armoiries dans l'Armorial du Québec, le tout accompagné des renseignements qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal ne voit pas d'objection à cet effet et se dit prêt à fournir cette autorisation;

391-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit acceptée la demande du Comité héraldique de la Société de généalogie de Québec afin que les armoiries de la municipalité d'Upton soient publiées dans l'Armorial du Québec;

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à fournir à la Société de généalogie de Québec, tous les renseignements dont elle a besoin à ce sujet.

10.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour une étude géotechnique - Projet de reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette de faire la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation d'une étude géotechnique, dans le cadre du projet de réfection desdites rues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de connaître l'état de la base de ces rues pour planifier les travaux à faire;

392-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandatée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour une étude géotechnique concernant le projet de reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

QUE les rapports devront être remis au plus tard le 30 janvier 2016 et devront comprendre :

- La description du site;
- La méthode de reconnaissance;
- La condition du terrain;
- L'eau souterraine;
- Les discussions et recommandations (incluant: dimensionnement de la structure de chaussée, exécution des travaux d'excavation et de remblayage)
- Les conclusions;
- L'annexe incluant un plan de localisation, les rapports de forage, les résultats des essais de laboratoire.

10.3 Décompte progressif numéro 3 – Raccordement du puits numéro 3

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement du puits numéro 3 sont terminés;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 présentée par monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme «Consumaj inc.», datée du 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro 3 s'établit à 4 570,03 \$, incluant les taxes et la retenue de 5 %;

393-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 3, et ce, pour une somme de 4 570,03 \$, incluant les taxes et la retenue de 5%, à l'entrepreneur «Plomberie Brébeuf inc.»;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro 3.

10.4 Modification à la résolution numéro 323-11-2015 intitulée « Fermeture du bureau municipal pour la période de Noël »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 323-11-2015 adoptée par le Conseil municipal à la séance régulière du 3 novembre 2015 relativement à la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution afin de préciser le service offert le 21 et 22 décembre;

394-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'ajouter l'alinéa suivant à la résolution :

« QUE le 21 et 22 décembre le bureau municipal soit ouvert en offrant un service de base».

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

395-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de novembre 2015.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

396-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la présente assemblée soit levée à 20h32.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.